



PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4584-2018/ARR/DJA

du : 20/12/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 68-2018/APS du 7 décembre 2018 approuvant la participation de la province Sud au groupement d'intérêt public « Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) » ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) » ;

Vu le rapport n° 35673-2018/1-ACTS du 11 décembre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après l'article 74 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé relatif à l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA), il est inséré un article 74-1 rédigé comme suit :

*« **ARTICLE 74-1 :** A l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) « Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) », est désignée Mme Martine LAGNEAU ».*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée.